Les installations de chauffage ou de production d'eau chaude sont responsables des intoxications au CO dans 67 % des cas. Ces intoxications peuvent provenir des appareils de combustion eux-mêmes ou bien d'une mauvaise évacuation des gaz brûlés dont les causes peuvent être plurielles et concomitantes : insuffisance de ventilations et/ou défaut des conduits de raccordement et/ou de fumée (qui peuvent être obstrués, déboîtés, non étanches, mal isolés thermiquement, pas assez élevés en toiture, etc…). La mauvaise évacuation des gaz de combustion peut également provenir de la présence dans le logement d'une installation susceptible de créer une mise en dépression (extracteur de hotte de cuisine raccordée, extracteur d'une ventilation mécanique contrôlée, cheminée d'âtre…).

L'utilisation inappropriée, à l'intérieur de locaux clos, **de barbecues** et autres ustensiles permettant de brûler du charbon de bois représente la deuxième source d'intoxication par le CO (22% des intoxications).

Les informations recueillies au cours des enquêtes montrent que ces appareils peuvent être utilisés comme véritable chauffage de fortune par des personnes défavorisées ou bien comme simple chauffage d'appoint par manque de connaissance sur les risques encourus.

Les chauffages d'appoint, type appareils mobiles fonctionnant au pétrole, utilisés en continu dans des pièces non ventilées, sont à l'origine de 3 % des intoxications. D'autres sources, plus rares, ont été identifiées lors des enquêtes, comme l'utilisation de panneaux radiants sur une bouteille de gaz, de groupes électrogènes dans un espace clos ou bien encore de cheminées d'apparats fonctionnant au bioéthanol. Il a également été signalé des intoxications de personnes effectuant des réparations de leur véhicule dans le garage fermé de leur maison.

ocus : les intoxications causées par les installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire

es investigations menées auprès des personnes intoxiquées ontrent que **69 % des installations de chauffage ou de roduction d'eau chaude sanitaire ayant été à l'origine d'une toxication ont pourtant bénéficié d'un entretien régulier par un auffagiste professionnel.**

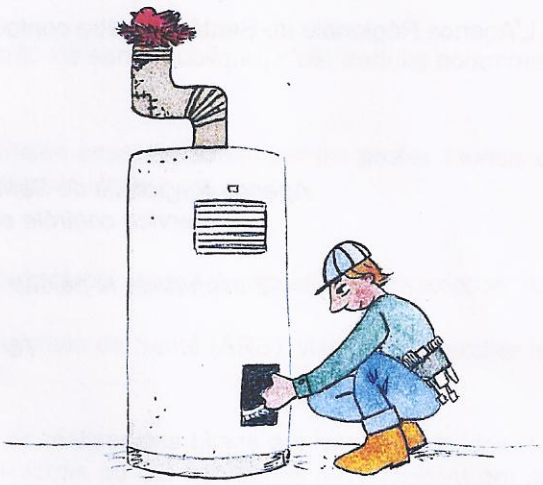

e graphique suivant permet de distinguer les intoxications dues iquement aux appareils à combustion de celles dues à une auvaise évacuation des gaz brûlés.

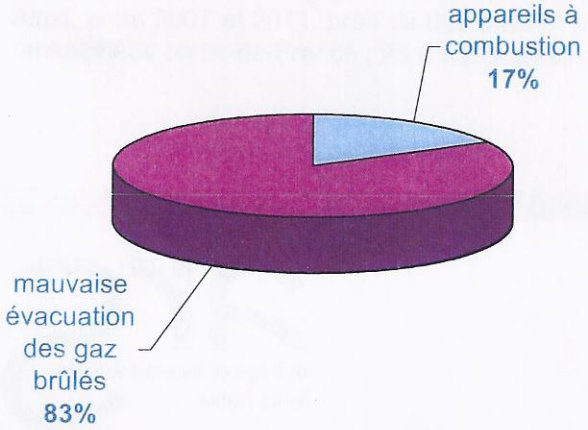

Une mauvaise évacuation des gaz brûlés est mise en évidence dans 83% des situations.

Ainsi, le contrôle de l'évacuation des gaz brûlés doit être renforcé. Une action d'information à l'attention des professionnels est envisagée par l'Agence Régionale de Santé.